



SERVICE DE GARDE

Année scolaire 2021-2022

Un service de garde accueille les élèves de la petite section de maternelle jusqu'à la 5ème.

Le matin, le service de garde de 7h30 à 8h30 est offert gratuitement.

Après la classe, ce service est proposé dès la rentrée scolaire, du lundi au vendredi, de 15h00 à 17h45 :

- Pour les élèves de maternelle : Garderie de 15h à 16h30 et de 16h30 à 17h45
- Pour les élèves du CP au CM2 : Service de garde incluant un temps d'étude de 15h00 à 16h30
 - Pour les élèves de 6ème et de 5ème : Étude de 15h30 à 16h30
 - Pour les élèves de CP à 5ème : Garderie de 16h30 à 17h45

Le service de garde se décompte par période.

Les tarifs forfaitaires à l'année sont les suivants :

PRIX DU FORFAIT <u>À L'ANNÉE</u>	
<u>Nombre de périodes choisies</u>	<u>Tarifs</u>
1 à 2 périodes	450 \$
3 à 5 périodes	840 \$
6 à 7 périodes	1,270 \$
8 à 10 périodes	1,630 \$

*A titre exceptionnel, un enfant peut rester au service de garde au tarif de **10\$ par période***

Tout mois commencé est dû en entier

Le découpage des paiements en trois parties est identique à celui des frais de scolarité.

La facturation de l'inscription sera incluse à la facture annuelle de frais de scolarité.

Toute modification à ce contrat doit être effectuée, **par courriel**, à nathalie.meunier@stanislas.qc.ca avant le début d'un trimestre.

1er trimestre	Du 25 août au 28 novembre 2021
2ème trimestre	Du 29 novembre 2021 au 27 mars 2022
3ème trimestre	Du 28 mars au 23 juin 2022

Pour un élève qui arrive en cours d'année, le forfait est calculé au prorata des mois restants dans le trimestre.
(incluant le mois d'arrivée)

Les élèves inscrits jusqu'à 16 h 30 qui n'auraient pas quitté le Collège dans les délais, seront pris en charge par le service de garde. Les familles devront alors acquitter un montant supplémentaire de **10 \$**. Tout élève présent dans l'établissement doit être pris en charge ou surveillé. Par conséquent, tout errance dans le Collège est interdite.

En cas de retard au-delà de 17 h 45, des frais additionnels seront facturés à raison de **5,00 \$ par minute** d'après les relevés établis par le responsable de la garderie.